



CONSEIL DE FACULTE PLENIER

24 NOVEMBRE 2015 – 17 h 00

SALLE GABRIEL MARTY

Etaients présents :

Enseignants :

ATTAL Michel, BLIN Olivier, DEVILLE Sophie, FABRIES-LECEA Eugénie, HOUIN SAINT-ALARY Corinne, JEAN Séverin, LE GALLOU Cécile, MACORIG-VENIER Francine, MENGES LE PAPE Christine, MIRABAIL Solange, NELIDOFF Philippe, PAULIN Christophe, VAILLANT Romain

Etudiants :

AMINE Jean-Baptiste, GLINEL Marie, PETRACHI Hugo, TEICH Philippe

BIATS :

HOMPHONGSAPHONE Béatrice, SOUSSOTTE Nathalie

Personnalités extérieures :

CARTHE-MAZERES Isabelle, GAUDILLERE Pascal

Avaients donné procuration :

Enseignants :

BABA AISSA Latifa, JEAN Séverin, MARRIGUES Jean-Charles,

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 17 heures.

Le doyen ouvre le conseil par un point d'information :

- Le salon Infosup se tiendra du 2 au 5 décembre et il est fait appel aux enseignants afin d'assurer une permanence sur le stand de la faculté.
- Le préfet de région, Pascal Mailhos, interviendra dans le cadre du module vie professionnelle le mercredi 25 novembre 2015
- Une conférence sur l'état d'urgence aura lieu le 1^{er} décembre prochain à 12 h à destination des enseignants
- Le doyen évoque sa visite au ministère le 23/11/15, sur le thème de la simplification.

- Suite au développement de nos partenariats avec la Chine, le doyen souhaite la mise en place de cours de langue et culture chinoise pour les personnels enseignants notamment.
- Le doyen évoque les mesures de sécurité mises en place par la présidence suite aux attentats de Paris et rappelle à tous l'importance d'un strict respect des consignes.
- Enfin, le doyen invite l'ensemble des membres du conseil de faculté à rendre hommage à Anne-Laure Arruebo, décédée dans les attentats du 13 novembre à Paris. Anne-Laure Arruebo est la fille de Madame Arruebo, récemment retraitée de l'université Toulouse 1 Capitole, membre du service scolarité droit. Une minute de silence est observée.

1/ Compte-rendu du conseil de faculté du 20 octobre 2015

Mise au vote :

Adopté

2/ Institut franco-chinois de Suzhou

L'objectif est de démarrer en 2017 une double diplomation franco-chinoise avec l'université de Renmin, université la mieux classée en Chine. Un institut franco-chinois est mis en place à Suzhou. L'université de Renmin a demandé la mise en place d'une filière juridique au sein de cet institut. Pour la partie française, le projet serait piloté par Toulouse en consortium avec Paris 2. Par ailleurs, les universités de Perpignan, Montpellier, Nîmes et Champollion sont partie prenante du projet. Le doyen précise le caractère bilatéral de ce projet : accueil d'étudiants chinois et envoi d'étudiants français en Chine. Les étudiants français qui entreraient dans ce projet paieraient les droits d'inscription applicables en France. Une série de déplacements à Suzhou par des enseignants doit être mise en place.

3/ Convention entre l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne et l'Université Toulouse 1 Capitole

L'objectif de cette convention est de participer à la formation des élus locaux.

Mise au vote :

Adopté

4/ Accord de coopération entre l'université de Valladolid (Espagne) et l'Université Toulouse 1 Capitole

Madame Mirabail présente cet accord dont l'objet est la mise en place d'un double diplôme Master 2 droit des personnes et de la famille. Les étudiants partiraient au deuxième semestre en Espagne suivre les enseignements fondamentaux espagnols. Ce cursus doit être mis en place à la rentrée 2016 et concerne au total 4 étudiants

Mise au vote :

Adopté

5/ Convention spécifique de reconnaissance de double diplôme entre l'université de finance près le gouvernement de Russie et l'Université Toulouse 1 Capitole

Ce point est reporté à un prochain conseil de faculté.

6/ Modification d'arrêtés en formation continue

Mise au vote :

Adopté

7/ Modifications d'arrêtés L 3, M 1 et M 2

Tous les arrêtés ont été réécrits en utilisant un modèle unique pour toutes les formations de la DES. Les principales nouveautés pour le SFP sont :

- intégration systématique d'un article sur la mobilité internationale
- déplacement de l'article sur le redoublement

- harmonisation des présentations de la session de rattrapage dite de cas de force majeure
- semestrialisation des bonifications et ajout en annexe de la liste de concours ouvrant droit à une bonification.

- le nombre de crédits accordé à une UE correspond en pratique à un « coefficient », ce qui permet d'obtenir le total des points affectés à un enseignement.

Toutes les annexes ont été revues pour y intégrer les modifications des maquettes de la nouvelle offre de formations et la liste des concours ouvrant droit à une bonification.

Mise au vote :

Adopté

8/ Modifications d'arrêtés licence et master

Gisèle Dugès informe des principaux changements :

Suppression de l'économie en licence 1, suppression des institutions juridictionnelles en L1.

En L 2, ouverture des choix de TD : 8 choix au lieu de 6. En master, les CM passent à 30 h, les TD passent à 9 h. Création de la 3^{ème} année droit et gestion. Concernant les stages, le stage est limité au choix prévu dans le module vie professionnelle.

Le doyen souligne que les arrêtés d'examen ne font que traduire techniquement les décisions politiques déjà adoptées en conseil de faculté

Mise au vote :

Adopté

9/ Capacité en droit

a : A compter de l'année universitaire 2016-2017, les inscriptions en capacité en droit ne seront plus possibles en formation initiale.

b : L'inscription en première année de capacité en droit restera ouverte en formation continue.

c : Les étudiants actuellement engagés dans la capacité en droit en 2015-2016 se verront appliquer un régime transitoire à déterminer dans un autre conseil de faculté.

Mise au vote :

Adopté

10/ Proposition de concours à ajouter à la liste des concours déjà approuvée

5 concours sont ajoutés.

Mise au vote :

Adopté

Questions diverses :

Le doyen aborde tout d'abord les absences d'étudiants dont les proches ou familles pourraient avoir été touchés par les récents attentats de Paris et appelle collectivement les enseignants à une attention particulière à ce sujet.

Romain Vaillant attire l'attention du conseil sur les problèmes rencontrés par les enseignants en cas d'ennui de santé d'un étudiant lors d'un cours ou d'un examen (tétanie, spasmophilie) et souhaiterait connaître les possibilités de formation afin de répondre à ce type de situation.

Le conseil prend fin à 18 h 45.